



Usufruit de ma maison

Par **Pierre2b?**, le **11/01/2023 à 12:25**

Bonjour
Je vie avec une personne depuis plusieurs années sans être marié et pacsé, je souhaite lui donner l'usufruit de ma maison en sachant que j'ai 3 enfants puis je ?
Merci

Par **amajuris**, le **11/01/2023 à 14:52**

bonjour,
vous pouvez mais je déconseille si c'est votre résidence principale.
si vous donnez l'usufruit à une personne, vous n'avez plus que la nue propriété.
l'usufruitier peut occuper seul la maison et la louer à qui elle veut sans votre accord, elle peut vous demander de quitter la maison.
prenez conseil auprès d'un notaire.
salutations

Par **yapasdequoi**, le **11/01/2023 à 15:18**

Bonjour,
Sur ce que vous lui donnez, cette personne doit payer 60% de taxes. Est-ce bien utile ?
De même si c'est via un testament.
Si votre union est stable et pérenne, le mariage est la meilleur solution pour protéger le conjoint.

Par **Pierre2b?**, le **14/01/2023 à 07:40**

Bonjour
Merci de vos réponses super